

# JOURNAL

## DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. V.

MONTRÉAL, NOVEMBRE 1886.

N° 7.

### SOMMAIRE

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Avis d'érection et délimitation de municipalités scolaires—Nominations diverses—Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, séances du 22 septembre et du 21 octobre—Collège des médecins et chirurgiens, séance du 23 septembre.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: Revue scolaire et pédagogique—Exercices de mémoire et de récitation: Les Lapins—Géographie: Volcan, etc.—Dictées élémentaires—Dictées d'orthographe nouvelle—Difficultés orthographiques—Exercices sur la ponctuation—Phrases à corriger, Corrections—Problèmes d'arithmétique—Problèmes d'algèbre—LECTURE POUR TOUS: Chronique scientifique et industrielle—Le fort de Chambly—Un canot préhistorique—Un petit avis—Variétés.—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

### AVIS AUX RETARDATAIRES.

Il est pénible pour les éditeurs d'avoir à réclamer pour la 3<sup>e</sup> fois le paiement de l'abonnement au journal. Nos lecteurs et lectrices, livrés à la carrière de l'enseignement, comprennent pourtant que s'ils veulent jouir du privilège d'avoir un organe destiné à protéger leurs intérêts et à les guider dans le professorat, ils doivent fournir au moins leur légère part de contribution. Les éditeurs en se chargeant des frais d'impression et de publication, se sont imposé d'énormes sacrifices, et ont dû compter, dès le commencement, sur le concours immédiat des intéressés, pour leur aider à faire face aux dépenses toujours croissantes d'un journal comme celui-ci.

Ce concours, disons-le à regret, n'a pas été aussi prompt et aussi bienveillant que nous avions lieu d'attendre; l'on ne

sera pas surpris par conséquent de voir le *Journal de l'Instruction publique* rentrer dans l'oubli, s'il n'est pas plus encouragé par ceux surtout à qui il s'adresse.

Encore une fois, que l'on s'empresse de faire droit à notre juste demande. Une piastre, c'est bien peu de chose; cependant si tous nos lecteurs nous la donnaient, nous serions sûrs de répondre pour assez longtemps de l'existence du journal. De cette manière on s'épargnera des peines, et l'on aura de plus la satisfaction d'une dette payée et d'un devoir accompli.

Ainsi donc que tous ceux qui reçoivent notre publication pédagogique, à quelque classe ou catégorie qu'ils appartiennent, règlent leur compte avec nous dès maintenant. Ils devront envoyer le prix de leur abonnement, par lettre enregistrée ou mandat-poste, à MM. C. O. Beauchemin et Fils, éditeurs, Nos 256 et 258, rue St-Paul, Montréal (Canada). Nous accusons réception du paiement par l'envoi d'un *Reçu* à qui de droit.

### ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

#### AVIS

*de demande d'annexion et de délimitation de municipalités scolaires, en vertu de la 5<sup>e</sup> sec., 41 Vict., ch. 6.*

Détacher de la municipalité scolaire de "Saint-Basile le Grand," dans le comté de Chambly.

1<sup>o</sup> Les lots Nos 36, 37, 38, 39, moitié de 42, 69 et 70, de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly.

2<sup>o</sup> Les lots Nos 382, 383 et 489, de la paroisse de "Saint-Bruno," les dits lots étant ceux dé-